COMITE DIRECTEUR

PROCES VERBAL N°3 DU 10 OCTOBRE 2023
MANDAT 2020-2024 - SAISON 2023 / 2024

SOUS LA PRESIDENCE de : M. PAULET Philippe
PRESENTS:
MME DAVESNE Madeleine
MM. BOUGÉ Cédric - CASTEL Frédéric - COTTRET Hervé - HASS Jean- Philippe - PRIEUR Aurélien - RAYBAUDI Éric, SIMON Pierre et VIGREUX Rodolphe
EN VISIO : MM. CETOJEVIC Ludovic
ASSISTE : MM. LEFEBVRE Jean-Pierre
EXCUSÉS : MM. AMRANE Karim, BUEB Anthony, CHANDOURI Rachid, DUCHENE Didier, PACHOLCZYK Jean-Marc et POUJOL Philippe.

INFORMER

Le Président Philippe PAULET informe le Comité Directeur de la démission de M. CHANDOURI Rachid, représentant des arbitres au Comité Directeur.
En effet, en raison de fortes contraintes professionnelles, il ne peut continuer à assurer les missions qui sont les siennes. Le Président Phillipe PAULET reviendra plus tard dans l'Ordre du Jour sur son remplacement.

ORGANISER

1/ COMMUNICATION

Suite à la demande qui lui avait été formulée par le Président Philippe PAULET lors de la précédente réunion du 25 septembre, Cédric BOUGÉ présente aux membres du Comité Directeur le modèle de Procès-Verbal qu'il a réalisé afin d'harmoniser tous les documents officiels des réunions des Commissions.
Le document est validé et il sera envoyé à tous les Secrétaires et Présidents de Commissions.
De même, il leur sera rappelé l'objectif de ramener les délais de parution des Procès-Verbaux à un maximum de 15 jours après la date de la réunion concernée.

2/ POINT FINANCIER

Hervé COTTRET en charge du suivi du recouvrement des clubs fait le point sur la situation financière des clubs et les évolutions de ces dernières semaines.
Depuis la précédente réunion en date du 25 septembre, tous les clubs ont régularisé leur situation.

Le Comité Directeur ne peut que les féliciter et cela confirme que l'option de recouvrement choisie cette saison a été la bonne.

Le prochain relevé sera envoyé courant novembre 2023.

3/ PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31/10/2023

Le pointage des membres du CoDir présents est réalisé. Seul Eric RAYBAUDI sera absent.

L'Ordre du Jour est validé.

Le Comité Directeur prend connaissance du Procès-Verbal de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales. Celui-ci valide la candidature de Thierry RAYBAUDI au poste de représentant des arbitres au Comité Directeur. Cette proposition sera maintenant soumise au vote des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale du 31 octobre.

Un point est ensuite effectué sur les retours des premiers invités ayant répondus présents.

Le Comité Directeur prend ensuite connaissance de la liste des dirigeants proposés par les clubs en vue de recevoir une distinction honorifique pour leur engagement associatif.
Le Président Philippe PAULET poursuit ensuite par les propositions de médailles en son nom.
Toutes les candidatures sont acceptées sauf 3 pour lesquelles les candidats proposés ne remplissent pas les critères de la circulaire de la Fédération Française de Football sur les récipiendaires de médailles.

Il est également venu le moment de procéder au choix du dirigeant méritant. Une seule candidature est arrivée au Pôle Administratif. Celle-ci est étudiée et validée par le Comité Directeur.
Toutefois, l'Assemblée Générale se tenant le dernier jour d'octobre, mois du foot féminin par excellence et d'octobre rose en particulier, il est décidé d'attribuer un Trophée de la Dirigeante Méritante. Cédric BOUGÉ avait procédé au recensement des dirigeantes via une extraction de Foot 2000 ainsi qu'au pointage de l'ancienneté des licenciées. Il est décidé à l'unanimité d'attribuer cette édition du Trophée à la plus ancienne licenciée du District.

Pour clore ce sujet, le Comité Directeur étudie les modifications de textes qui seront présentées à l'Assemblée Générale. Pour cela les membres prennent connaissance du Powerpoint élaboré par Fabien AZIL sur la refonte de nos championnats départementaux jeunes.
Tous les membres s'accordent sur le constat :
il faut absolument homogénéiser nos poules de championnats pour éviter des scores tels que l'on peut en voir en ce début de saison et faire en sorte que chaque équipe engagée le soit à son niveau réel et non au niveau rêvé par ses éducateurs. En effet, cela ne peut qu'engendrer démotivation, frustration, déception et abandon de la pratique chez les jeunes joueurs… et donc perte de licenciés dans les clubs.
Il est également nécessaire de rehausser le niveau D1 de chaque catégorie d'âge pour que nos représentants au niveau régional figurent au mieux…
Pour autant, une discussion s'instaure sur la façon d'y arriver et sur les modifications à apporter à nos pratiques d'engagement des équipes, d'affectation dans les poules….
Le sportif doit reprendre la main sur l'administratif.
Quelques aménagements devront être apportés au document en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale. Ludovic CETOJEVIC s'occupe de ce point avec les techniciens F. AZIL et E. BEAUCHET.

Le Comité Directeur prend connaissance du Règlement des compétitions féminines seniors élaboré par Ludovic CETOJEVIC. Il se félicite de la création de celui-ci qui permet officiellement aux compétitions féminines de passer dans le giron de la Commission des Compétitions.

4/ COMMISSIONS :

A) Féminines

Le Comité Directeur avançant dans l'Ordre du Jour évoque ensuite le sujet d'Octobre rose.
Ludovic CETOJEVIC nous communique les points sur cette manifestation pour laquelle l'organisation est définie :

- Le car animation de la LGEF sera bien présent dans l'enceinte de la Fan Zone de l'ESTAC ;
- Une tombola est organisée au niveau du car animation avec de nombreux lots Nike issu d'une dotation de la FFF ;
- Une animation avec nos licenciées est prévue au minimum sur le terrain synthétique ;
- L'association « Donne ton soutif » sera à nos côtés ;
- 2 maillots et 1 ballon dédicacés par l'équipe professionnelle sont offerts pour la tombola
- Une vente d'écharpes roses sera effectuée par l'ESTAC.

Quelques détails à la marge restent à caler définitivement par Fabien AZIL.

B) Arbitrage

Frédéric CASTEL nous informe que les inscriptions pour la prochaine FIA des 21/22, 28/29 octobre et 4 novembre sont ouvertes. Il reste encore quelques places disponibles.
Madeleine DAVESNE en profite pour préciser que les inscriptions via l'application Portail Clubs ne sont pas efficaces ; ce que confirme Eric RAYBAUDI.

Le Président de la C.D.A. termine son propos en évoquant le rattrapage théorique des arbitres de clubs qui aura lieu le samedi 21 octobre.
Avec la formation initiale d'arbitres de club de la semaine suivante, 28 octobre, cela permettra de diffuser la liste actualisée des arbitres de clubs pour la saison 2023/2024 début novembre. Les clubs ont tous reçus l'information par Cédric BOUGÉ.

C) Evocation

Le sujet fait l'objet d'une décision spécifique du Comité Directeur qui sera annexée au présent Procès-Verbal.

L'Ordre du Jour étant terminé, le Président Philippe PAULET donne rendez-vous à tous les membres du Comité Directeur pour l'Assemblée Générale le 31 octobre puis lève la séance à 21H15.

Pour le Comité Directeur,

Le Président,
Philippe PAULET

Le Secrétaire Général,
Rodolphe VIGREUX